



Labyrinthe

25 | 2006 (3)

La Bande dessinée : ce qu'elle dit, ce qu'elle montre

Hégémonies impériales et sociétés provinciales : une approche comparative

Institut finlandais d'Athènes, 19-21 juin 2006

Cédric Brélaz



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/labyrinthe/1428>

DOI : [10.4000/labyrinthe.1428](https://doi.org/10.4000/labyrinthe.1428)

ISSN : 1950-6031

Éditeur

Hermann

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2006

Pagination : 139-142

ISBN : 2-9526131-2-5

Référence électronique

Cédric Brélaz, « Hégémonies impériales et sociétés provinciales : une approche comparative », *Labyrinthe* [En ligne], 25 | 2006 (3), mis en ligne le 28 mars 2010, consulté le 24 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/labyrinthe/1428> ; DOI : [10.4000/labyrinthe.1428](https://doi.org/10.4000/labyrinthe.1428)

Ce document a été généré automatiquement le 24 avril 2019.

Propriété intellectuelle

Hégémonies impériales et sociétés provinciales : une approche comparative

Institut finlandais d'Athènes, 19-21 juin 2006

Cédric Brélaz

- 1 Du 19 au 21 juin dernier s'est tenue à l'Institut finlandais d'Athènes la troisième rencontre du programme de recherche « Tributary Empires Compare ». Chapeauté par l'organisme European Cooperation in the field of Scientific and Technical Research, ce programme quadriennal entamé en 2005 vise à analyser de manière comparative les structures sociopolitiques de divers grands empires ayant exercé leur influence en Méditerranée orientale ainsi que dans le sous-continent indien. Il se concentre en particulier sur les empires romain, ottoman, et la dynastie musulmane d'Inde – les Moghols. Cette démarche, née de l'initiative de P. Bang (université de Copenhague), qui a consacré une thèse au rôle du commerce dans les empires romain et moghol, procède d'un constat : ces empires constituant de vastes ensembles supranationaux, et s'étant maintenus durant plusieurs siècles, connaissent une organisation politique et administrative analogue (qui se manifeste notamment par la levée d'un tribut sur les populations soumises, d'où le critère fiscal retenu pour les définir). Par opposition aux empires coloniaux modernes, qui ont imposé leur conception nationale et centralisatrice de l'État aux territoires conquis, ces empires présentent la caractéristique de former des entités hétérogènes.
- 2 Les colloques ponctuant le programme, qui se succèdent au rythme de deux réunions par an, abordent chacun un aspect des institutions de ces empires. Les deux premières rencontres ont porté sur l'idéologie véhiculée par les empires (Copenhague, juin 2005) et sur la cour comme lieu et moyen de gouvernement (Istanbul, octobre 2005).
- 3 Organisée par B. Forsén (Institut finlandais d'Athènes) et G. Salmeri (université de Pise), la session athénienne avait pour thème l'administration des provinces et les relations entre autorités centrales et communautés locales. Les dix-sept participants ont été invités à examiner l'interaction, sur le plan régional, des deux protagonistes et l'impact de la

domination impériale romaine, byzantine, vénitienne, ottomane et moghole sur les sociétés provinciales. Une telle approche s'inscrit indubitablement dans le sillage de l'œuvre de S. N. Eisenstadt¹, qui s'est efforcé de déterminer les critères sociologiques nécessaires à l'érection et au maintien de puissances hégémoniques à vocation universaliste telles que les empires. Elle rejoint également l'entreprise collective dirigée récemment par M. H. Hansen et qui a eu pour but de comparer différentes formes de cités-États dans l'histoire mondiale afin de mieux cerner, en retour, l'originalité et les traits distinctifs de la *polis* grecque antique². Pour ce faire, il avait été demandé aux divers spécialistes venus présenter une synthèse sur la cité-État qu'ils connaissaient le mieux de se conformer à toute une série de propositions types censées caractériser ce modèle d'organisation politique. Quoiqu'elle puisse paraître simplificatrice et rigide, cette méthode du questionnaire a néanmoins permis de procéder à des comparaisons systématiques et de dresser une liste des éléments constitutifs de ce qu'est une cité-État au fil des siècles.

- 4 Le programme « Tributary Empires Compared », pour sa part, n'a pas l'ambition d'aboutir à un inventaire exhaustif des structures qui seraient communes aux empires étudiés ni de formuler une définition sociologique et transhistorique de la notion d'empire. Plutôt que d'une analyse typologique des modes de gouvernement des empires, on cherche à tirer enseignement de la juxtaposition de cas particuliers. Si cette approche semble, de prime abord, mêler des contributions disparates, elle présente l'avantage de ne pas généraliser ni théoriser outre mesure, le contexte propre à chaque empire étant toujours soigneusement mis en évidence. Grâce à la palette de situations envisagées, l'exercice offre autant de points de comparaison qui permettent de juger la spécificité de tel aspect dans un empire donné ou, à l'inverse, de considérer cet aspect comme une constante dans le fonctionnement des empires. De ce point de vue, le colloque d'Athènes a démontré de manière convaincante les potentialités de la démarche retenue.
- 5 Deux idées maîtresses se dégagent des exposés qui y furent présentés. Premièrement, chacun des intervenants a indépendamment confirmé l'importance de la marge de manœuvre dont disposent les pouvoirs locaux, malgré l'autorité prééminente de la puissance impériale souveraine. Qu'ils revêtent une forme institutionnalisée (cités grecques dans l'empire romain [C. Brélaz], dynastes locaux du Pendjab dans l'empire moghol [J. Deol]) ou qu'ils se manifestent par l'influence diffuse exercée par des groupes d'intérêts (clientèles aristocratiques dans l'empire byzantin [J. Haldon], dignitaires locaux dans l'empire ottoman [A. Anastasopoulos, S. Faroqhi], corporations de marchands dans le Gujrat moghol [F. Hasan]), ces pouvoirs apparaissent comme les interlocuteurs nécessaires des autorités impériales, qui ne peuvent se substituer entièrement aux notables régionaux et ont besoin de tels relais pour asseoir leur domination au sein des provinces. Loin d'être confinées au rôle de sujets apathiques des autorités centrales, les sociétés provinciales savent s'affirmer face à la puissance souveraine, en maintenant leur identité régionale (comme l'illustre le maintien d'une conscience grecque sous l'empire romain [G. Woolf]), en traduisant localement les apports culturels de la puissance dominante (exemple du Proche-Orient sémitique sous domination romaine [M. Sommer]), voire en résistant ouvertement (V. Gabrielsen). Le poids que revêtent les sociétés provinciales dans l'exercice du pouvoir impérial invite à considérer celui-ci non comme une autorité monolithique se propageant de manière discontinue du centre vers la périphérie, mais comme un réseau se décomposant en de multiples segments à l'échelon provincial et local (P. Bang).

- 6 Deuxièmement, il s'est avéré au fil des débats que la notion d'empire est mouvante et que l'autorité impériale apparaît davantage comme une dynamique qu'une donnée acquise. Outre les répercussions matérielles qu'entraîne sur les provinces l'établissement de la domination impériale (constructions publiques romaines en Crète [A. Chaniotis], remaniements urbanistiques dans les colonies vénitiennes [M. Georgopoulou], impact démographique dû à l'installation de nouvelles populations [B. Forsén], transformation du régime fiscal [G. Salmeri]), le pouvoir impérial cherche à se légitimer en secrétant un discours sur sa vocation à l'hégémonie (exemple de l'empire Vijayanagar en Inde méridionale [N. Rao]). L'autorité impériale prend consistance au travers de cette autoproclamation et devient tangible par la confrontation (V. Gabrielsen) et l'interaction qui la relie aux populations locales. Il en résulte que l'hégémonie impériale, soumise à une perpétuelle redéfinition vis-à-vis des sociétés provinciales, se conquiert en permanence.
 - 7 La mise en parallèle d'empires *a priori* aussi dissemblables par les contextes temporels et culturels dans lesquels ils évoluent a également permis d'établir des lignes de partage. On peut citer, à titre d'exemple et pour reprendre le premier point mentionné plus haut, la question de la portée de l'autonomie des communautés locales. Ainsi, les prérogatives dont jouissent les cités grecques au sein de l'empire romain – en comparaison du statut réservé aux villes dans les empires qui ont succédé à Rome en Méditerranée orientale, l'empire byzantin et l'empire ottoman – sont apparues comme une spécificité de la domination romaine. Alors qu'à l'époque romaine, les villes forment des entités politiques pleinement constituées bénéficiant d'une large autonomie, celles-ci deviennent, dès l'époque protobyzantine, des unités administratives dépendant directement du pouvoir central.
 - 8 Les perspectives et les réflexions que suscite le programme « Tributary Empires Compared » sont d'autant plus stimulantes qu'elles interviennent à un moment où la notion d'empire réapparaît dans le vocabulaire politique contemporain pour décrire la puissance hégémonique exercée par les États-Unis ou la doctrine capitaliste occidentale qui aspire à se répandre mondialement à la manière d'un empire. L'approche comparative adoptée par ce programme suggère toutefois que sous la dénomination générique, et souvent fantasmée, d'empire se cache une forme d'organisation politique hétéroclite, tributaire des contingences historiques, ne possédant pas cette force innée et cette légitimité intrinsèque qu'on lui prête ordinairement.
-

NOTES

1. *The Political Systems of Empires*, New York, The Free Press of Glencoe, 1963.
2. *A Comparative Study of Thirty City-State Cultures*, Copenhagen, C. A. Reitzels Forlag, 2000.

AUTEUR

CÉDRIC BRÉLAZ

cedric.brelaz[at]efa.gr Cédric Brélaz est membre scientifique de l'École française d'Athènes.